

MAZARS

Fondation Notre-Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes relatif aux comptes annuels de la
Fondation abritée Falret

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels de la Fondation abritée Falret

Exercice clos le 31 décembre 2019

FONDATION
NOTRE-DAME

*Rapport d'examen
limité relatif aux
comptes annuels de la
Fondation abritée
Falret*

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Fondation abritée Falret

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Falret, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

FONDATION
NOTRE-DAME

*Rapport d'examen
limité relatif aux
comptes annuels de la
Fondation abritée
Falret*

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Falret au 31 décembre 2019 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense, le 3 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



Jérôme EUSTACHE

FONDATION FALRET

BILAN(en €)

ACTIF	2019			2018
	Valeur Brute	Amor. & Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette
Comptes de liaison				173
Total Actif immobilisé	3 000	3 000		
Immobilisations incorporelles et corporelles	3 000	3 000		
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	3 000	3 000		
- Terrains				
- Constructions				
- Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
- Obligations				
- Obligations, intérêts courus à recevoir				
- Actions				
- Autres (FCP, etc.)				
Créances et Comptes rattachés	350		350	3 685
- Donateurs et Organismes	350		350	3 685
- Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
- Fonds obligataires y compris coupons courus				
- Autres valeurs mobilières de placement (actions, FCP)				
Disponibilités	108 400		108 400	81 987
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	108 400		108 400	81 987
Charges constatées d'avance				
Total actif circulant	108 750		108 750	85 672
TOTAL ACTIF	111 750	3 000	108 750	85 846

	Total N	Total N+1 et suivantes	Total
Engagements donnés non affectés			
Engagements reçus non affectés			
Engagements reçus affectés			

FONDATION FALRET

BILAN (en €)

PASSIF	2019		2018
	Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation du résultat
Fonds associatif			
Dotation pérenne non consommable			
Dotation statutaire FND			
Dotations complémentaires y compris Programme Entraide			
Apports des fondations abritées			
Dotation initiale			
Dotations complémentaires			
Dotations consommables			
Comptes de liaison	166	166	894
Réserves affectées			
Report à nouveau	51 119	18 923	28 678
Résultat de l'exercice		32 195	-9 755
Fonds dédiés	2 556	2 556	2 556
- Fonds dédiés aux fondations abritées			
- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	2 556	2 556	2 556
- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement			
- Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide			
Dettes & Assimilées	54 910	54 910	63 473
- Emprunts financiers divers			
- Dettes financières diverses			
- Fournisseurs et comptes rattachés	25 335	25 335	33 998
- Dettes fiscales et sociales			
- Projets bénéficiaires restant à solder	29 475	29 475	29 475
- Autres dettes	100	100	
Produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIF	108 750	108 750	85 846

FONDATION FALRET

Compte de résultat

	2019	2018	variation en %
Produits d'exploitation			
Dons manuels non affectés	73 805	66 919	10,29%
Dons manuels affectés		280 500	-100,00%
Total des collectes	73 805	347 419	-78,76%
Legs & donations			
Subventions d'exploitation			
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes			
Loyers et récupérations des charges			
Reprise sur amortissements et provisions			
Quote-part s/ résultat de dotation consommable			
Total des produits d'exploitation	73 805	347 419	-78,76%
Missions sociales			
Projets engagés		31 475	-100,00%
Charges externes	15 501	375 064	-95,87%
dont charges externes missions sociales	2 100	305 401	-99,31%
Charges de personnel	18 954	28 271	-32,96%
Charges de personnel Administratif			
Charges de personnel Missions Sociales	10 077	18 999	-46,96%
Charges de personnel affectées en Appel Public à la Générosité	8 876	9 272	-4,27%
Charges communes aux fondations abritées	7 476	12 948	-42,26%
Dotation aux amortissements et provisions			
Autres charges- Impôts			
Total des Charges d'exploitation	41 931	447 759	-90,64%
Résultat d'exploitation	31 874	-100 340	-131,77%
Produits financiers	322	273	
Charges Financières			
Résultat financier	322	273	17,90%
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat avant variation des fonds dédiés	32 195	-100 067	-132,17%
Sous Total des Produits	74 127	347 692	
Sous Total des Charges	41 931	447 759	
<i>Report des fonds dédiés spécifiques année N-1</i>	<i>2 556</i>	<i>92 868</i>	
<i>Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)</i>		<i>-90 312</i>	
<i>Report des fonds dédiés spécifiques année N+1</i>	<i>2 556</i>	<i>2 556</i>	
Total des Produits	76 682	440 560	-82,59%
Total des Charges	44 487	450 314	-90,12%
Résultat de l'exercice	32 195	-9 755	-430,06%

CER 2019 de la Fondation FALRET

Emplois	Emplois Compte de résultat	Affect. par emploi des ress. collectées auprès du public sur N	Ressources	Ressources Compte de résultat	Suivi des ress. collectées auprès du public et et utilisées sur N
1 Missions Sociales	12 177	12 177	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		18 923
1-1 Réalisées en France	12 177	12 177	1 - Ressources collectées auprès du public	74 127	74 127
- Actions réalisées directement	2 100	2 100	1-1 Dons et legs collectés	73 805	73 805
- versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels non affectés	73 805	73 805
- Accompagnement des projets	10 077	10 077	- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1-2 Réalisées à l'étranger			1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	322	322
- Actions réalisées directement			- Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public		
- Versements à un organisme centrale ou d'autres organismes			- Produits financiers	322	322
2 Frais de recherches de fonds	22 278	22 278	2 - Autres fonds privés		
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	22 278	22 278	- Loyers et remboursement de charges		
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / total ressource collectées	30,05%				
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			3 - Subventions & Autres concours publics		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4 - Autres Produits		
2-4 Frais d'information et de communication			- Produits financiers		
			- Loyers		
3 Frais de fonctionnement	7 476	7 476			
- Frais de gestion	7 476	7 476			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	41 931	41 931	I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	74 127	
II - Dotations aux provisions			II - Reprises des provisions		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées			III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
			V - Insuffisance de ressources de l'exercice		
IV - Excédent de ressources de l'exercice	32 195				
V - TOTAL GENERAL	74 127		VI - TOTAL GENERAL	74 127	74 127
V - Parts des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dot. aux amort. des immo. financées à compter de la 1ère application du régit par les ress. collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	41 931	41 931	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		41 931
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		51 118
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL			TOTAL		



sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

2019

ANNEXE
FONDATION FALRET
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

ANNEXE

1.	ACTIVITES DE LA FONDATION.....	3
1.1	OBJET DE LA FONDATION.....	3
1.2	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2019.....	3
1.3	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	3
2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1	CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	4
2.2	PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES.....	4
2.2.1	<i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....</i>	<i>5</i>
2.2.2	<i>Fonds dédiés.....</i>	<i>5</i>
2.2.3	<i>Traitement des legs et donations.....</i>	<i>6</i>
2.2.4	<i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....</i>	<i>6</i>
2.2.5	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>6</i>
2.3	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	7
3.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	7
3.1	NOTES SUR L'ACTIF.....	7
3.1.1	<i>Immobilisations incorporelles & corporelles.....</i>	<i>7</i>
3.1.2	<i>Disponibilités.....</i>	<i>8</i>
3.1.3	<i>Créances.....</i>	<i>8</i>
3.1.4	<i>Créances clients et comptes rattachés.....</i>	<i>8</i>
3.2	NOTES SUR LE PASSIF.....	8
3.2.1	<i>Fonds dédiés spécifiques et report à nouveau.....</i>	<i>8</i>
3.2.2	<i>Etats des échéances des dettes.....</i>	<i>9</i>
3.2.3	<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....</i>	<i>9</i>
3.2.4	<i>Charges à payer.....</i>	<i>10</i>
4.	AUTRES INFORMATIONS.....	10
4.1	LOCAUX.....	10
4.2	EFFECTIFS.....	10
4.3	CONTRIBUTION DES BENEVOLES.....	10
4.4	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	11
4.5	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	11
4.6	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	11
	<i>Engagements donnés & reçus.....</i>	<i>11</i>
5.	PROJETS SOUTENUS.....	11

1. ACTIVITES DE LA FONDATION

1.1 Objet de la fondation

Créée en mai 2013, la FONDATION FALRET a pour objet :

- la promotion et le développement d'actions diversifiées dans la cité, au profit des personnes de tout âge exclues et/ou souffrant de troubles psychiques. Ces actions pourront concerner tous les aspects de leur vie : logement, santé, réinsertion, emploi, culture loisirs etc.
- le développement d'une communication grand public pour faire connaître ce problème majeur de santé publique et développer des actions visant à le faire reconnaître et prendre en compte sur tout le territoire et dans toutes les institutions susceptibles de leur venir en aide, luttant ainsi contre leur stigmatisation.
- le développement d'une recherche action sur les effets sociaux des maladies psychiques, afin de mieux informer et former les professionnels de l'accompagnement, tout autant que les proches et les personnes appelées à côtoyer les personnes en souffrance psychique dans leur parcours de vie dans la cité.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2019

- La FONDATION FALRET a bénéficié en 2019 d'un montant de ressources de 73,8 K€ (versus 347,4 K€ en 2018), soit une baisse de ses ressources de 79 %, la collecte 2019 résultant en quasi-totalité de la campagne IFI auprès des donateurs fidèles de la Fondation.
- Les charges de la FONDATION FALRET ont également baissé de 91 %. En effet, deux projets financés par des partenariats depuis plusieurs années sont arrivés à leur terme (CNASM et Clés d'actions en Santé Mentale). Par ailleurs, le projet Cap Santé Mentale, financé à hauteur de 228 K€ en 2018, est programmé de manière bisannuelle et son contenu appelé à évoluer.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION FALRET sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION FALRET est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION FALRET correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2019 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principe comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION FALRET comprend

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,

- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

La FONDATION FALRET, fondation de flux, ne dispose pas de dotation.

2.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la FONDATION

FALRET. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION FALRET sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

Il n'y a pas de legs et donations en cours de réalisation pour la FONDATION FALRET.

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

En 2017, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 au 31 décembre 2019. Les rubriques concernant les fonds dédiés de la fondation abritée font l'objet des adaptations mentionnées au paragraphe 3.2.2 dans la partie « présentation des comptes de la Fondation abritée » de ces annexes-ci.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

La FONDATION FALRET ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

La valeur nette comptable est nulle.

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2019
Autres postes d'immobilisation incorporelles -Logos	3 000				3 000
TOTAL	3 000				3 000

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	3 000			3 000
TOTAL	3 000			3 000

3.1.2 Disponibilités

	31/12/2019	31/12/2018
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	108 400 €	81 987 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. 27 % des disponibilités concernent des projets soit 29 K€ d'un projet 2018 restant à verser, les fonds dédiés spécifiques n'ayant pas évolué en 2019.

3.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	350	350	
TOTAL	350 €	350 €	

3.1.4 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	350		350	3 685
Autres créances				
TOTAL	350 €		350 €	3 685 €

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds dédiés spécifiques et report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Report à nouveau au 01.01.2019	18 923
Résultat 2019	32 195
Report à nouveau au 31.12.2019	51 119 €

La FONDATION FALRET dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (repreant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Fonds dédiés spécifiques :

Deux fonds dédiés spécifiques « clés d'action en santé mentale » et « cap santé mentale » ont été créés au 31/12/2017 (pour un montant total de 93 K€) pour suivre spécifiquement l'utilisation des fonds affectés à ces projets et ont été quasi intégralement consommés en 2018. Ils n'ont pas subi de variation en 2019.

Fonds « Clés d'action en santé mentale »	211 €
Fonds « Cap santé mentale »	2 345 €
Total des Fonds dédiés spécifiques au 31/12/2019	2 556 €

3.2.2 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	25 335	25 335		
Projets bénéficiaires restant à solder	29 475	29 475		
Autres dettes	100	100		
TOTAL	54 910 €	54 910 €		

3.2.3 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Fournisseurs France	25 215	28 367
Fournisseurs factures non parvenues	120	5 631
Valeurs nettes comptables	25 335 €	33 998 €

3.2.4 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 335	33 998
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser	29 475	29 475
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	100	
DETTES	54 910 €	63 473 €



4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Locaux

La FONDATION FALRET est domiciliée 49, rue Rouelle, Paris 15^e.

4.2 Effectifs

Comme en 2018, la FONDATION FALRET peut s'appuyer sur 4 salariés en 2019 qui répartissent leur temps entre appel public à la générosité et les missions sociales.

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2018	4	0,25			4	0,25
2019	4	0,27			4	0,27

4.3 Contribution des bénévoles

La FONDATION FALRET dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

L'investissement des membres du Comité exécutif n'a pas été mesuré en 2019.

La Fondation est également assistée d'un Comité scientifique.

4.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 82 488 € dont 30 K€ au titre du contrôle légal et 53 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

4.5 Charges administratives communes

Les charges administratives communes (974 200 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2019 pour la Fondation du FONDATION FALRET 7 476 €.

4.6 Engagements hors bilan

Engagements donnés & reçus

Il n'y a ni engagements donnés ou reçus au 31/12/2019.



5. PROJETS SOUTENUS

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif		
Projets en propre		
Accompagnement et suivi des projets		10 077
Total des missions sociales Fondation		10 077 €

La FONDATION FALRET n'a pas engagé de projet en 2019. En revanche, elle a poursuivi son travail d'identification de projets afin de présenter pour 2020 de nouveaux axes d'intervention.